

convocation pour un rappel à la loi perdue.

Par **steve**, le **09/04/2010** à **16:36**

Bonjour

Merci par avance à tous ceux qui peuvent me dire quoi faire.)))

Voilà, au mois d'aout dernier, je me suis fait contrôlé par la police **evil**: et il se trouve que, sans le savoir, je n'étais plus assuré depuis quelques jours **!shock**.

Le commissaire m'a fait obtenir un rendez-vous pour un rappel à la loi [x qui devait avoir lieu au mois de mai.

Mais il se trouve que j'ai déménagé depuis et que le papier s'est perdu **oops**.

Bien entendu, j'ai recontacté le commissariat, qui m'ont renvoyé vers le tribunal de grande instance (qui n'ont rien trouvé) et qui m'ont renvoyé vers le substitut du procureur qui n'a rien trouvé non plus. x(

Qui peut me dire quoi faire car je ne veux pas risquer plus sans aller au rendez-vous !! **8-)**

Merci par avance.

Bonne soirée.

Steve.

Par **Camille**, le **10/04/2010** à **11:21**

Bonjour,

Quoi vous dire ? Ce n'est pas franchement le genre de document qu'on peut égarer même avec le prétexte d'un déménagement.

Ce papier, vous l'aviez bien mis quelque part [u:33tizvbw]en lieu sûr[/u:33tizvbw], "lieu" que vous avez déménagé sans l'oublier, non ?

Ou alors, vous l'aviez laissé traîner sur un coin de table ? **roll**

[quote="steve":33tizvbw]

et qui m'ont renvoyé vers le substitut du procureur qui n'a rien trouvé non plus.

[/quote:33tizvbw]

Et à part ça, que vous a-t-il dit de plus pour résoudre le problème ? A-t-il, au moins, bien noté

vosre démarche dans un de ses registres/agendas/calepins ou autres ? Ne peut-il pas vous reconvoquer sans annuler la précédente, quitte à n'annuler la première que quand elle ré-émergera du "tuyau labyrinthique de l'administration pénale" ?

P.S. : bien évidemment, je suppose que vous avez mis un point d'honneur à régler rapidement votre problème d'assurance, ce que vous n'hésitez pas à faire remarquer/noter à qui de droit.

[quote="steve":33tizvbw]

il se trouve que, sans le savoir, je n'étais plus assuré depuis quelques jours

[/quote:33tizvbw]

Au fait, pas de "tacite reconduction" ? Et votre assureur ne vous envoie pas automatiquement un avis d'échéance annuelle ?

Ou alors, ce serait une manie, chez vous, d'égarer les papiers importants ?

:ymdaydream:

Image not found or type unknown

Petit rappel en passant : le défaut d'assurance, même par négligence, est un délit mais n'est pas considéré comme un infraction directement liée à la conduite, donc pas de perte de points potentielle.

(ceci par allusion à une certaine histoire/polémique/scandale encore récente dite "de l'Arlésienne Périgourdine" où "[i:33tizvbw]on[/i:33tizvbw]" a tenté, à grands bruits et à grands renforts de médias, de faire croire le contraire...)(et qui a finit beaucoup plus discrètement...)

:D

Image not found or type unknown